

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 941006/PR/MI portant approbation d'une délibération du Conseil d'Administration de la Laiterie de Djibouti.

Ministère

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

Date de publication

26 novembre 1994

Numéro JO

n° 21 du 30/11/1994

Date du numéro

30 novembre 1994

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du Gouvernement Vu la Constitution du 15 septembre 1992

Vu la loi n°84 087/AN/84 portant création de la Société de la Laiterie de Djibouti

Vu le Décret n°84 022/PR/MI en date du 21 mars 1984 portant Statuts de la Laiterie de Djibouti

Vu l'Arrêté n°94 207 portant création d'une commission d'Audit.

Vu le décret n°93 010/PRE en date du 4 février 1993 portant remaniement du Gouvernement djiboutien et fixant ses attributions

Vu la Délibération n°01/94 du 4 juin 1994 du Conseil d'Administration de la Laiterie de Djibouti

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 octobre 1994.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier Est approuvée la Délibération n°01/94 du 4 juin 1994 du Conseil d'Administration de la Société de la Laiterie d'État de Djibouti. Article 2 Le président du Conseil d'Administration est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*par le premier ministre
chef du Gouvernement p.i.*

BARKAT GOURAD HAMADOU